



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

Bourse Solidarité Vacances **2025**

**Professionnels du tourisme
et des loisirs**



Parce que les vacances, c'est essentiel

Le contexte



Dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) **met en œuvre le programme Bourse Solidarité Vacances (BSV), qui permet aux personnes à revenus modestes accompagnées par une structure sociale de bénéficier d'offres solidaires mises à disposition par les professionnels du tourisme, des loisirs et du transport.**

Le programme représente ainsi, pour les prestataires qui y participent :

- > **un levier de performance économique** en favorisant l'accueil de vacanciers en basse saison et en améliorant le taux de remplissage ;
- > **un moyen de renforcer l'impact social de leur action**, dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à encourager la mixité sociale sur site.



7 000
séjours



Près de
10 000
bénéficiaires
par an



400
partenaires

Principe et modalités



Le principe ?

Le programme Bourse solidarité vacances est destiné à permettre le départ en vacances de personnes en difficulté économique ou sociale, capables de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour par des organismes à vocation sociale et selon un principe de mixité sociale.

Pour cela, l'ANCV collecte, auprès d'hébergeurs touristiques partenaires, des offres de séjours à tarifs solidaires, puis les met à disposition sur un extranet dédié accessible uniquement à des structures sociales conventionnées (associations, collectivités, centres sociaux...), qui accompagnent les bénéficiaires dans leur départ et garantissent le paiement.

« Sans le concours de l'ANCV pour accompagner financièrement les familles sur le transport et le lieu de séjour, nous ne pourrions pas faire partir plus de 1200 familles chaque année*.

Jean Baudin

Association Vacances & Familles

Quels publics ?

Les familles à revenus modestes

Les adultes isolés

Les jeunes de 16 à 25 ans au moment du séjour

Les personnes âgées

Les personnes handicapées ou gravement malades conformément aux critères fixés par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

Les aidants de personnes handicapées, gravement malades ou dépendantes conformément aux critères fixés par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

... autonomes dans la préparation de leur départ en vacances et en mesure de s'intégrer harmonieusement au sein d'un site collectif de vacances.

* Source : Rapport Annuel 2022.



Les modalités

Les séjours peuvent être proposés :

- **Tout au long de l'année**, en période de vacances scolaires ou non
- Selon différentes formules : **location, demi-pension, pension-complète, avec ou sans animations et activités**
- Au sein d'une typologie d'équipements variée : **villages de vacances, campings, hôtels...**
- Dans différents environnements : **à la mer, à la montagne, à la campagne...**
- À un tarif compris **entre 25% et 80% du prix public**.

Offrez plus que des séjours, offrez des souvenirs.

**Rejoignez le programme BSV et contribuez
au droit aux vacances pour tous.**

www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv

Comment devenir partenaire ?

1 Conventionnement avec l'ANCV

Pour devenir un professionnel du tourisme et des loisirs partenaire du programme BSV, rendez-vous sur le site ancv.com et cliquez sur l'onglet *Bourse Solidarité Vacances* : vous pourrez télécharger la convention de partenariat.

Pour toutes questions, vous pouvez nous écrire à l'adresse mail suivante service-bsv@ancv.fr et un chargé de développement prendra contact avec vous.

2 Validation et réservation de l'offre de séjours

Dès la signature de la convention, les offres de séjours sont mises en ligne sur notre Extranet BSV Web et consultables par des porteurs de projets ayant eux-mêmes signés une convention.

Ce sont les porteurs de projets qui réservent les séjours pour les bénéficiaires qu'ils suivent. Toutes les demandes de réservation font l'objet d'une validation par l'ANCV.

3 Paiement du séjour

Dès la validation du séjour par l'ANCV, la réservation part automatiquement chez le professionnel du tourisme et des loisirs. Une facture est ensuite transmise au porteur de projet qui devra la régler conformément aux conditions du professionnel du tourisme.

Les structures sociales qui assurent l'inscription des bénéficiaires sont garantes du paiement du séjour par ces derniers.

4 Rôle de l'ANCV

L'ANCV assure l'intermédiation entre les porteurs de projets d'une part et les professionnels du tourisme et des loisirs d'autre part. Il n'est pas possible aux porteurs de projets ni aux bénéficiaires de réserver directement auprès d'un professionnel offreur.

L'ANCV transmet à la fin d'un exercice un bilan à la fois qualitatif et quantitatif du partenariat.



Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations
et la documentation à télécharger sur

www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv



Nous contacter

Pour plus d'information sur ce programme,
un contact vous est dédié :

David Blumental



dblumental@ancv.fr



06 73 64 40 90



**LE TRI
+ FACILE**

